

Dynamiser les exportations d'armement



Avec un chiffre d'affaires d'environ 5 milliards d'euros à l'exportation, **la France se place au 4ème rang mondial des exportateurs d'armement** derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Russie.

Participant de la diplomatie de défense et de la politique étrangère de la France, **les exportations constituent un volet essentiel de la stratégie industrielle du pays.**

Le contexte sur le marché international est de plus en plus concurrentiel. Israël, la Chine, bientôt suivis de pays comme le Brésil, l'Inde, le Pakistan, et d'autres puissances asiatiques, viennent en concurrence directe avec les pays classiquement présents sur ce marché (Etats-Unis, Royaume-Uni, France, Russie). **La France entend mettre en œuvre une politique ambitieuse de dynamisation de ses exportations.**

Cette politique s'inscrit **dans le respect des engagements internationaux** souscrits par la France : code de conduite européen, arrangement de Wassenaar, conventions internationales relatives à la lutte contre la prolifération, embargos de l'ONU et de l'Union européenne...

Par ailleurs, la France soutiendra activement le projet de **traité international sur le commerce des armes** discuté dans le cadre des Nations Unies.

La politique de la France s'appuiera donc sur **trois grands principes** :

- **Séparation, au sein de l'Etat, au niveau interministériel et ministériel, des fonctions de contrôle et de soutien des exportations.** Cette séparation garantit l'absence de conflit d'intérêts.
- **Rigueur et rationalisation des procédures de contrôle.** Les efforts seront poursuivis pour :
 - simplifier les procédures et hiérarchiser les demandes des entreprises afin d'en réduire les délais de traitement ;
 - mettre en place un traitement plus rigoureux du contrôle à l'exportation des biens à double usage ;
 - informer le Parlement de la politique d'exportation d'armement ;
 - mettre en place une législation sur le courtage ;
 - abolir les contrôles des transferts d'équipement entre les pays européens engagés dans des programmes en coopération.
- **Soutien des exportations préalablement autorisées.** La France s'attachera à promouvoir résolument, à la fois sur le plan technique et sur le plan politique, **la présence et l'offre de ses entreprises sur les marchés extérieurs**, à l'instar de ce que font communément les principaux pays exportateurs. Il s'agit dans cette perspective :
 - **de présenter une offre globale**, c'est-à-dire couvrant toutes les phases du projet, du financement à la maintenance des matériels.
 - dans certains cas, d'associer l'Etat à la transaction, selon des modalités similaires à ce que font les Etats-Unis ;
 - de prendre en compte, dès la phase amont des programmes, les perspectives d'exportation possible des équipements ;
 - de renforcer l'influence française et européenne en matière de normalisation
 - .d'exploiter les possibilités ouvertes par le marché des matériels d'occasion.